



Ministère chargé de
l'environnement
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**
Article R. 122-3 du code de l'environnement
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 19/11/2018

Dossier complet le : 12/11/2018

N° d'enregistrement : 2018-KKP-1623

1. Intitulé du projet
Réalisation d'un aménagement de sécurité au niveau du lieu dit "Bellegarde", RD 1205, commune de Magland

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur le directeur du pôle routes: M. GONZALEZ

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE SAVOIE

RCS / SIRET 222714001017000741
Forme juridique Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 6: Infrastructures routières	Création d'une voie nouvelle: Largeur: 5 m Longueur: environ 150 m
Sous catégorie a: Construction de routes classées dans le domaine public routier des départements, des communes	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'un aménagement de sécurité de type double tourne à gauche avec création d'une voie nouvelle parallèle à la RD 1205 au niveau du carrefour desservant le hameau de Bellegarde.
L'aménagement intègre la réalisation de deux arrêts de car.

4.2 Objectifs du projet
Le projet permettra de sécuriser les flux de circulation au niveau du carrefour en T menant au hameau de Bellegarde et des deux accès à la RD 1205.
Ce projet intègre également la sécurisation des piétons avec la création de deux arrêts de cars aménagés, des trottoirs, et un passage piétons.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux ne modifieront pas les flux de véhicules, cependant ils seront réalisés sous alternat et pourront généré du temps d'attente lors des périodes de pointe du trafic.
Le réseau d'eaux pluviales sera amélioré.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet n'engendre pas de modifications des niveaux de trafic. L'aménagement permettra de sécuriser les manoeuvres d'insertion et de sortie de la RD 1205.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
Déclaration d'utilité publique et déclaration au titre de la loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques		Valeur(s)
Largeur de la voie nouvelle		5 m
Longueur de la voie nouvelle		environ 150 m
Largeur au niveau du tourne à gauche		11 m
Longueur du projet		environ 300 m
Surface nouvellement imperméabilisée		environ 2200 m²

4.6 Localisation du projet
Adresse et commune(s)
d'implantation
Lieu dit "Bellegarde"
Magland

Coordonnées géographiques

Long. ---° ---' ---" Lat. ---° ---' ---"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 46° 00' 33" 54N Lat. 06° 37' 37" 88E
Point d'arrivée : Long. 46° 00' 24" 87N Lat. 06° 37' 43" 00E

Communes traversées :
Magland

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? ☐ Oui ☒ Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? ☐ Oui ☒ Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différences composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :

Oui Non

Lequel/Laquelle ?

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le projet se situe à proximité mais n'est pas dans l'emprise d'une ZNIEFF de type I (Versant rocheux en rive droite de l'Arve de Balme à la tête Louis Philippe). Le projet se situe dans une ZNIEFF de type II (Ensemble fonctionnel de la rivière Arve et de ses annexes.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de prévention du bruit 2014-2018, approuvé le 6 mai 2015
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	PPRN de Magland (Hors secteur de Flaine), approuvé le 27/09/2016
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Zone Natura 2000 à 2,5 km
D'un site classé ?	☐	☒	

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Oui	Non		
Ressources			
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Les couches de forme nécessiteront un apport de matériaux adaptés, ils proviendront donc de carrières locales.
Milieu naturel			
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrite) ou Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒
	L'aménagement en tant que tel n'est pas source de bruit. Le bruit généré par le trafic associé à la RD 1205 ne sera pas modifié par rapport à l'existant après la mise en service de l'aménagement.					
Risques	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒		☒	☒
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐		☐	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒		☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐		☐	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒		☒	
Le projet se situe dans une zone concernée par le risque inondation.						

Emissions			
Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☐	☒
Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	☒
Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	☒
Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	☒
Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	☒
Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	☒
Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	☒
Le compactage des matériaux mis en oeuvre en phase chantier est source de vibrations. Le projet comporte de l'éclairage public. Cependant il s'agit d'une adaptation de l'éclairage existant à la nouvelle configuration de la chaussée. Imperméabilisation d'environ 2160 m² de nouvelle surface, le débit généré d'augmentation des eaux pluviales restera limité.			

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui

☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui

☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		
			☐	☒

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7: Dossier "loi sur l'eau" déposé à la DD174 en août 2018 Annexe 8: Récapitulé de déclaration au titre de la loi sur l'eau

9. Engagement et signature

☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

le 6/11/2018

Signature

Le Directeur du Pôle Routes
Jean-Marc GONZALEZ

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

